



ÉLECTIONS
LE 26 MARS 2019
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Tu as des idées pour ta ville
Tu souhaites améliorer ton lieu de vie
Tu veux porter ton projet et celui de tes copains...

Sois candidat(e)
Les enfants d'Aussonne ont besoin de toi !

Le CME c'est quoi ? 15 enfants élus pour 2 ans, travaillant avec le Conseil Municipal des adultes, sur des projets pour les jeunes, pour la ville d'Aussonne.
Le CME, cela concerne qui ? Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2.
Le CME, qui peut se présenter ? Seuls les enfants habitant Aussonne.

2019  2021
AUSSONNE
Commune hors du Commun.



DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Candidatures :

Dépose ta fiche de candidature en Mairie
du lundi 4 février
au vendredi 15 février 2019
(à 18h dernier délais)

Tu trouveras aide et conseils pour toutes les questions que tu te poses auprès de Mme Marie Jousseume en mairie.

Campagne électorale

Chaque candidat aux élections mène une campagne, auprès de ses camarades de classes, expliquant pourquoi il souhaite devenir Conseiller Municipal :

du lundi 4 mars 2019
au 15 mars 2019

Elections

Afin d'élire les 15 Conseillers Municipaux, tous les élèves munis de leur carte d'électeur se rendent :

mardi 26 mars 2019
de 8h30 à 17h30 - à l'école Jules Ferry

Accompagnés de leurs parents sur le temps périscolaire
Ou accompagnés de leur enseignant sur le temps scolaire

Vote par correspondance : pour les enfants non scolarisés à Aussonne, le bulletin est à déposer en mairie avant le 25 mars 2019, à minuit.



PHOTO
D'IDENTITÉ
OBLIGATOIRE

FICHE DE CANDIDATURE au Conseil Municipal des Enfants

Nom/Prénom :

Adresse :

31840 AUSSONNE

Téléphone :

Mail :

Date, lieu de naissance :/...../..... à

Fille

Garçon

École : Louise Michel

Classe : CE2

Jules Ferry

CM1

Autres :

CM2

Inscris ce que tu souhaites proposer, changer ou améliorer pour Aussonne et les jeunes Aussonnais :

Fait à Aussonne, le février 2019.

Signature du candidat



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur ou représentant légal,

.....

autorise mon enfant.....

- ▶ à participer et à faire acte de candidature aux prochaines élections du Conseil Municipal des Enfants d'Aussonne ;
- ▶ à participer à toutes les activités inhérentes à la fonction de Conseiller Municipal ;
- ▶ à utiliser son nom publiquement ;
- ▶ à se faire photographier et filmer.

Je déclare sur l'honneur que mon enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile ».

Fait à Aussonne, le février 2019.

Signature du responsable légal